

# DELIBERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

<b>Conseil du</b>	24 mars 2022 à 19h00	<b>Lieu</b>	Salle des Fêtes, 1 Impasse du Stade à Niedermodern
<b>N° de la délibération</b>	<b>2022-CC-035</b>	<b>Titre</b>	<b>LANCEMENT DU TRAVAIL D'INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU</b>
<b>Rapporteur</b>	M. Jean-Lucien NETZER, Vice-Président	<b>PJ</b>	
<b>Date de la convocation</b>	17 mars 2022		
<b>Président de séance</b>	M. Claude STURNI	<b>PJ</b>	
<b>Secrétaire de séance</b>	Mme Dorothee KRIEGER		
<b>Membres en exercice</b>	75		
<b>Présent(e)s</b>	56	M. Claude STURNI, M. Jean-Lucien NETZER, M. Etienne WOLF, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. Philippe SPECHT, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Sylvie HANNS, M. André ERBS, M. Francis WOLF, M. Jean-Michel STAERLE, Mme Isabelle WENGER, M. Claude BEBON, Mme Marie-Odile BECKER, Mme Cathy KIENZT, M. Dominique GERLING, M. Marc ANDRE, M. Patrick DENNI, M. Jean-Marc DIERSE, M. Alban FABACHER, M. Michel FICHTER, Mme Séverine FROMMWEILER, Mme Marie-France GENOCHIO, M. Rémy GOTTRI, M. Thierry HEINRICH, Mme Christine HEITZ, Mme Mireille ILLAT, Mme Anne IZACARD, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Thomas KLEFFER, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, Mme Cathy KOESSLER, Mme Dorothee KRIEGER, M. Vincent LEHOUX, M. Marcel LEMIRE, M. Jean-Luc LEONHARD, Mme Stéphanie LISCHKA, M. Armand MARX, M. Patrick MERTZ, Mme Elisabeth MESSER-CRIQUI, Mme Eva MEYER, M. Patrick MULLER, M. Paul NOLTE, M. Jean OBRECHT, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Claude RAU, M. Alain RHEIN, M. Stéphane SCHISSELE, Mme Christine SCHMELZER, Mme Isabelle STEHLI-JUCHS, Mme Brigitte STEINMETZ, Mme Carine STEINMETZ, M. Jean-Marc STEINMETZ, M. Maxime VAN CAEMERBEKE, M. Thierry WOLFERSBERGER, M. Dany ZOTTNER.	
<b>Présent(e)s Suppléant(e)s</b>	4	M. André BURG à Mme Marie-Claude PAULEN, M. Maurice LUTZ à M. Jean KEHREN, M. Clément METZ à M. Jean-François BOURGEOIS, M. Gérard VOLTZ à Mme Marie-Rose KERN.	
<b>Absent(e)s non excusé(es)</b>	1	M. Laurent SUTTER.	

**Procuration(s)**

14

M. Jean-Daniel SCHELL à M. Thierry WOLFERSBERGER, Mme Françoise DELCAMP à Mme Marie-France GENOCHIO, M. Alain WACK à M. Alain RHEIN, Mme Coralie TIJOU à M. Alban FABACHER, M. François ANSTETT à Mme Dorothée KRIEGER, Mme Isabelle DEUTSCHMANN à Mme Mireille ILLAT, Mme Valérie GROSSHOLTZ à M. Patrick MERTZ, M. Christian GUETH à M. Claude RAU, M. Clément JUNG à Mme Dorothée KRIEGER, Mme Palmyre MAIRE à Mme Cathy KIENTZ, M. Etienne MANGIN à M. Vincent LEHOUX, Mme Michèle MULLER à M. Jean-Lucien NETZER, M. Guillaume NOTH à M. Maxime VAN CAEMERBEKE, M. Patrick SCHOTT à Mme Christine HEITZ.

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil communautaire peut délibérer valablement.

<b>N° délibération</b>	<b>2022-CC-035</b>	<b>Titre</b>	<b>LANCEMENT DU TRAVAIL D'INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU</b>
<b>Rapporteur</b>	M. Jean-Lucien NETZER, Vice-Président		
<b>Service référent</b>	Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement (CAH)		

En date du 15 décembre 2020, la Communauté d'Agglomération de Haguenau a prescrit à l'unanimité l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), qui couvrira l'ensemble de son territoire.

Le PLUI devra intégrer les objectifs fixés par la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite également « Loi Climat et Résilience ». Cette loi porte la lutte contre le dérèglement climatique et renforce la résilience face à ses effets. Elle vise à accélérer la transition écologique de la société et ambitionne d'inscrire chaque territoire dans une trajectoire de sobriété foncière (objectif ZAN - zéro artificialisation nette - à l'horizon 2050).

Parmi les dispositions de cette loi, on retrouve en matière d'urbanisme, l'obligation pour l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activité économique, d'établir un inventaire des zones situées sur le territoire sur lequel elle exerce cette compétence. La Communauté d'Agglomération de Haguenau se doit donc d'établir un inventaire des zones d'activité économique situées sur son territoire.

Conformément au II de l'article 220 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, cet inventaire devra être engagé par la Communauté d'Agglomération de Haguenau dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, soit le 22 août 2022 au plus tard. Il devra être finalisé dans un délai de deux ans à compter de la promulgation de la présente loi, soit le 22 août 2023.

Dans ce cadre, l'article L.318-8-1 du code de l'urbanisme précise la définition d'une zone d'activités :

« Sont considérées comme des zones d'activité économique, au sens de la présente section, les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire mentionnées aux articles L. 3641-1, L. 5214-16, L. 5215-20, L. 5216-5, L. 5217-2 et L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales. »

L'article L. 318-8-2 du code de l'urbanisme présente quant à lui les éléments obligatoires que devra contenir cet inventaire :

« 1° Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;

2° L'identification des occupants de la zone d'activité économique ;

3° Le taux de vacance de la zone d'activité économique, calculé en rapportant le

nombre total d'unités foncières de la zone d'activité au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1447 du code général des impôts depuis au moins deux ans au 1er janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période. »

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le lancement de l'élaboration de cet inventaire.

Conformément aux obligations légales fixées par la loi, cet inventaire comprendra, pour chaque zone d'activité économique du territoire :

- un état parcellaire des unités foncières la composant, la surface de chaque unité foncière ainsi que l'identification de son propriétaire ;
- l'identification des occupants / entreprises occupant ces unités foncières ;
- le taux de vacance observé sur la zone.

## DECISION

Le Conseil communautaire,

sur la proposition du rapporteur,

**VU** la LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

**VU** le Code l'Urbanisme et notamment les articles L318-8-1 et L318-8-2,

**APPROUVE** le lancement de l'élaboration de l'inventaire des zones d'activité économique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

**PREVOIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Haguenau et au siège de la Communauté d'Agglomération de Haguenau durant un mois.

<b>2022-CC-035</b>	LANCEMENT DU TRAVAIL D'INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU	
<b>Pour</b>	74	
<b>Contre</b>	0	
<b>Abstention</b>	0	
<b>Ne prend pas part au vote</b>	0	

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Claude STURNI

<b>Résultat du vote</b>	ADOpte A L'UNANIMITE
-------------------------	----------------------

<b>Affiché le</b>	30 mars 2021
<b>Envoyé en Sous-Préfecture le</b>	30 mars 2022
<b>Enregistré en Sous-Préfecture le</b>	30 mars 2022
<b>Identifiant de télétransmission</b>	067-200067874-20220324-34735-DE-1-1

<b>Nomenclature Préfecture</b>	8.4
<b>Nomenclature Préfecture</b>	Amenagement du territoire